

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_146

Objet : Versement d'un fonds de concours à la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal (Rue de Vieux-Berquin)

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

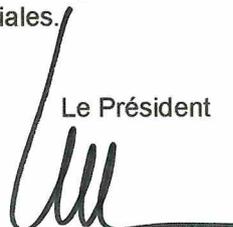
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_146

Objet : Versement d'un fonds de concours à la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal (Rue de Vieux-Berquin)

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de la CCFI.

Depuis 2022, des travaux sur la Rue de Vieux-Berquin (RD53), sont entrepris par la Ville d'Hazebrouck.

Cette opération de voirie comprend des aménagements cyclables, dont l'axe est d'intérêt supra-communal qui prévoit une intervention financière à hauteur de 75% du reste à charge territorial pour la CCFI.

Le montant total des travaux est estimé à 1 344 000 € HT, avec la répartition financière suivante :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Collectivité	Montant en € HT
Travaux de voirie (trottoirs, autres aménagements)	1 036 762,98 €	Ville d'Hazebrouck	755 162,98 €
		Département du Nord	281 600 €
Travaux d'aménagements cyclables	307 237,02 €	Ville d'Hazebrouck	64 309,25 €
		Département du Nord	50 000 €
		CCFI (fonds de concours cyclable)	192 927,77 €
Total	1 344 000 €	Total	1 344 000 €

Conformément à ce qui est indiqué précédemment, la CCFI prend en charge financièrement 75% du reste à charge territorial des dépenses liées à l'opération d'aménagement cyclable, soit 192 927,77 € HT, sous la forme d'un fonds de concours.

Il vous est proposé :

- de verser à la Ville d'Hazebrouck un fonds de concours d'un montant maximum de 192 927,77 € au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue de Vieux-Berquin,
- Le versement du fonds de concours interviendra en 2 temps :
 - o 60 % au démarrage des travaux,
 - o 40 % au solde comptable.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

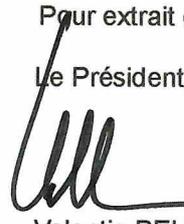
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance


Marjorie VANDENBERGHE


Le Président,


Valentin BELLEVAL
